

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin 2024 à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond Astier, Président du SME.

**OBJET : Marché public de fournitures courante et de services relatif au déploiement, gestion et maintenance d'un système de relève à distance avec le renouvellement/équipement des compteurs d'eau potable**  
**ANNEXE : Néant**

**Date de convocation :** 19 juin 2024

**Date d'affichage du compte-rendu :** 03 juillet 2024

**Secrétaire de séance :** Bernard BRUN

**Rapporteur :** Raymond ASTIER

**Nombre de Voix Délibératives :**

**En exercice : 204**

**Présents :**

- **Titulaires : 110**

- **Suppléants : 17**

**Absents ayant donné pouvoir : 17**

**Absents : 60**

**Votants : 144**

**PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :**

ALRIC Jean-Louis	CORRE Jean-Marie	MARTINANT Vincent
AMBLARD Philippe	COSTON David	NURIT Alain
ARCHIMBAUD Guy	COUDERT Bernard	OLLE Alain
ASTIER Raymond	CREGUT François	PAPON Franck
BARDY André	DESVIGNES Jean	PELISSIER Didier
BARREIROS Nathalie	DOMAS Patrick	PIAU Anthony
BOILOT Dominique	DRUELLE Jean-Claude	PONTRUCHER Bruno
BONNET Stéphane	DURAND Raymond	RESTOUEIX Daniel
BOUILLAND Frédéric	ESPEIL Michel	RIGAL Jean-Pierre
BOURBON René	FARGEIX Jeannine	SADOURNY Jacqueline
BOUYGES Jacqueline	GANNE Claudine	SARRE Jocelyne
BRECHET Alain	GOMEZ Jean-Marc	SARRON Patricia
BRETTE Laurent	GOURBEYRE Bernard	SATURNIN Michelle
BRUN Bernard	GUITTARD Dominique	SAUVADET Marie-Hélène
CHALLIER René	JACOB Claude	SAUVANT Jean-Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	JOUMARD Martine	SERVAYRE Hélène
CHAUNIER Sébastien	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
CHAUVANET Christine	LHERMET Florence	TROQUET Bernadette
CHAZALON Josiane	LOUBINOUX Isabelle	VIAL Christophe
CLERMONT Christian	MARCHAT Patrick	VIALLEFONT Michel
	MARCHAT Sébastien	VIVIEN Pascal

**ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :** BAYARD Éric par Juan Patrick ; BRUN Claudine par ANTOINE Philippe ; FARY Jean-François par PELISSIER Philippe ; MEALLET Roger-Jean par MARTIN Jean-Noël ; PAGESSE Pierre par GOMES-LETELLIER Josiane ; RAVEL Pierre par BERNARD Maurice ; ROCHE Laurent par BARBET Guillaume ; ROCHETTE Christophe par TAUVERON Damien ; YEPES Sébastien par COSTES Denis.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :** CHAUNIER Sébastien par LHERMET Florence ; FRAISSE Pierre Luc par ASTIER Raymond ; FRITEYRE Virginie par VIALLEFONT Michel ; LAGEIX Victor par PAPON Franck ; NICOLLET Michel par BOUILLAND Frédéric ; SAUVADET Michel par SAUVANT Jean-Pierre ; THALAUD François par JOUMARD Martine ; VEGA Richard par BRETTE Laurent ; VERLHAC Jean-Pierre par TROQUET Bernadette.

**LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT**

Vu l'appel d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 07 février 2024, et fixant au 11 mars 2024, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de fournitures courantes et de services relatif au déploiement, gestion et maintenance de relève à distance avec le renouvellement/ équipement des compteurs d'eau potable du Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise.

Vu l'article L.2124-2 du Code de la commande publique ;

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-063-200074029-20240627-016\_2024-DE

Le marché porte sur la transformation de la relève manuelle et radio relève des compteurs d'eau en télérelève automatique et quotidienne. Les modalités de la consultation portent sur un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. Le marché se décompose d'une tranche ferme relative au territoire du Syndicat hors commune d'Issoire déjà équipée, et d'une tranche optionnelle relative au secteur d'Issoire et prolongation du marché à 12 ans.

Les critères de jugement des offres sont les suivants : 65 points sur la valeur technique et 35 points sur le prix des prestations.

Deux entreprises ont candidaté :

- SUEZ SMART SOLUTIONS pour un montant total de 10 527 362,36€ HT ;
- BIRDZ pour un montant total de 11 249 763,55€ HT.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres, dite commission « CAO », réunie le 11 avril 2024 ;

Considérant la présentation du projet et du rapport d'analyse par le Cabinet ID EAU CONSEIL, assistant à maîtrise d'ouvrage recruté pour la mise en place de ce projet, présenté en CAO le 11 avril 2024 et en Comité Syndical le 27 juin 2024 ;

Considérant qu'en raison des critères de jugement des offres, le choix de la commission d'appel d'offres s'est porté sur la proposition de l'entreprise SUEZ SMART SOLUTIONS ;

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

**LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer le marché et toutes pièces afférentes au dossier.

*Votants :*

- Pour : 144
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme :  
Le Président,  
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

## Délibération n° 017/2024 Intérêt commun

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin 2024 à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond Astier, Président du SME.

**OBJET : Tarifs 2025 – 2028 : parts collectivités**

**ANNEXE : Néant**

**Date de convocation** : 19 juin 2024

**Date d'affichage du compte-rendu** : 03 juillet 2024

**Secrétaire de séance** : Bernard BRUN

**Rapporteur** : Raymond ASTIER

**Nombre de Voix Délibératives :**

**En exercice : 204**

**Présents :**

- **Titulaires : 110**

- **Suppléants : 17**

**Absents ayant donné pouvoir : 17**

**Absents : 60**

**Votants : 144**

### **PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :**

ALRIC Jean-Louis	CORRE Jean-Marie	MARTINANT Vincent
AMBLARD Philippe	COSTON David	NURIT Alain
ARCHIMBAUD Guy	COUDERT Bernard	OLLE Alain
ASTIER Raymond	CREGUT François	PAPON Franck
BARDY André	DESVIGNES Jean	PELISSIER Didier
BARREIROS Nathalie	DOMAS Patrick	PIAU Anthony
BOILOT Dominique	DRUELLE Jean-Claude	PONTRUCHER Bruno
BONNET Stéphane	DURAND Raymond	RESTOUEIX Daniel
BOUILLAND Frédéric	ESPEIL Michel	RIGAL Jean-Pierre
BOURBON René	FARGEIX Jeannine	SADOURNY Jacqueline
BOUYGES Jacqueline	GANNE Claudine	SARRE Jocelyne
BRECHET Alain	GOMEZ Jean-Marc	SARRON Patricia
BRETTE Laurent	GOURBEYRE Bernard	SATURNIN Michelle
BRUN Bernard	GUITTARD Dominique	SAUVADET Marie-Hélène
CHALLIER René	JACOB Claude	SAUVANT Jean-Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	JOUMARD Martine	SERVAYRE Hélène
CHAUNIER Sébastien	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
CHAUVANET Christine	LHERMET Florence	TROQUET Bernadette
CHAZALON Josiane	LOUBINOUX Isabelle	VIAL Christophe
CLERMONT Christian	MARCHAT Patrick	VIALLEFONT Michel
	MARCHAT Sébastien	VIVIEN Pascal

**ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :** BAYARD Éric par Juan Patrick ; BRUN Claudine par ANTOINE Philippe ; FARY Jean-François par PELISSIER Philippe ; MEALLET Roger-Jean par MARTIN Jean-Noël ; PAGESSE Pierre par GOMES-LETELLIER Josiane ; RAVEL Pierre par BERNARD Maurice ; ROCHE Laurent par BARBET Guillaume ; ROCHETTE Christophe par TAUVERON Damien ; YEPES Sébastien par COSTES Denis.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :** CHAUNIER Sébastien par LHERMET Florence ; FRAISSE Pierre Luc par ASTIER Raymond ; FRITEYRE Virginie par VIALLEFONT Michel ; LAGEIX Victor par PAPON Franck ; NICOLLET Michel par BOUILLAND Frédéric ; SAUVADET Michel par SAUVANT Jean-Pierre ; THALAUD François par JOUMARD Martine ; VEGA Richard par BRETTE Laurent ; VERLHAC Jean-Pierre par TROQUET Bernadette.

### **LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT**

Vu la délibération n°015/2021 du 24 juin 2021 relative aux tarifs pour 2021 jusqu'en 2028 pour les communes de l'Albaret et de Saint-Amant-Tallende ;

Vu la délibération n° 009/2023 du 23 février 2023 relative au lissage de la part syndicale de 2023 à 2028 pour les communes de Chassagne, Dauzat sur Vodable, Grandeyrolles, Issoire, Nonette, Roche-Charles-la-Mayrand, Saint-Alyre-ès-Montagne, Saint Germain Lembron ;

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir le rythme de lissage jusqu'en 2028 défini par les deux délibérations exposées précédemment ;

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

## Délibération n° 017/2024 Intérêt commun

Considérant qu'il est nécessaire que le lissage ne soit pas décorrélé des tarifs du territoire dit « SME historique » ;

Considérant que cette présente délibération annule et remplace les délibérations n°015/2021 du 24 juin 2021 et n°009/2023 du 23 février 2023 pour éviter que les tarifs soient caducs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année ;

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter la part fixe dite collectivité afin de permettre au Syndicat de maintenir sa capacité d'investissement ;

Considérant que la part variable dite collectivité est augmentée pour 2025 et que les tarifs présentés pour 2026, 2027 et 2028 sont indiqués pour maintenir le lissage ;

Considérant que sur le périmètre dit « historique » du SME, il est établi une part fixe collectivité différente selon les diamètres des compteurs, et que cela n'a pas été prévu pour les communes nouvellement intégrées. Il est donc nécessaire d'établir une part fixe collectivité différente selon les diamètres des compteurs sur l'ensemble du territoire ;

Considérant qu'il y avait un tarif dit « secondaire » sur le territoire historique, et que ce tarif n'a pas lieu d'exister. Il est nécessaire de les indexer sur l'abonnement du diamètre du compteur concerné ;

Considérant qu'à ce jour, les conclusions du schéma directeur ne sont pas arrêtées et que le contexte inflationniste est très conséquent, le Syndicat se réserve le droit de conduire une augmentation des parts collectivité en fonction des besoins et que cela fera l'objet de délibérations ultérieures ;

Il est proposé les tarifs suivants :

Part variable collectivité (m3) HT	2025	2026	2027	2028
SME périmètre "historique" - GRANDEYROLLES	0,4635 €	0,4635 €	0,4635 €	0,4635 €
Communes de l'Ancien SIVOM de l'Albaret	0,4868 €	0,4650 €	0,4576 €	0,4635 €
ISSOIRE	0,3047 €	0,3468 €	0,3978 €	0,4635 €
CHASSAGNE-DAUZAT SUR VODABLE - ROCHE CHARLES LA MAYRAND - SAINT ALYRE ES MONTAGNE - SAINT AMANT TALLENDE	0,3499 €	0,3765 €	0,4133 €	0,4635 €
NONETTE	0,3430 €	0,3720 €	0,4111 €	0,4635 €
SAINT GERMAIN LEMBRON	0,3115 €	0,3516 €	0,4009 €	0,4635 €

Part fixe collectivité en € HT	2025	2026	2027	2028
<b>SME périmètre "historique" - ISSOIRE - GRANDEYROLLES - NONETTE-ORSONNETTE - SAINT GERMAIN LEMBRON</b>				
Abonnement diamètre 15	23,68 €	23,68 €	23,68 €	23,68 €
Abonnement diamètre 20	40,14 €	40,14 €	40,14 €	40,14 €
Abonnement diamètre 30	56,94 €	56,94 €	56,94 €	56,94 €
Abonnement diamètre 40	107,30 €	107,30 €	107,30 €	107,30 €
Abonnement diamètres 50 et 60	208,08 €	208,08 €	208,08 €	208,08 €
Abonnement diamètre 80	308,62 €	308,62 €	308,62 €	308,62 €
Abonnement diamètres 100 et 150	510,36 €	510,36 €	510,36 €	510,36 €
Tarifs secondaire	Suppression et indexation du tarif sur le diamètre du compteur concerné			
<b>Communes de l'ancien SIVOM de l'ALBARET</b>				
Abonnement diamètre 15	24,11 €	23,96 €	23,82 €	23,68 €
Abonnement diamètre 20	40,14 €	40,14 €	40,14 €	40,14 €
Abonnement diamètre 30	56,94 €	56,94 €	56,94 €	56,94 €
Abonnement diamètre 40	107,30 €	107,30 €	107,30 €	107,30 €
Abonnement diamètre 50 et 60	208,08 €	208,08 €	208,08 €	208,08 €
Abonnement diamètre 80	308,62 €	308,62 €	308,62 €	308,62 €
Abonnement diamètre 100 et 150	510,36 €	510,36 €	510,36 €	510,36 €
<b>SAINT-AMANT-TALLENDE - CHASSAGNE - DAUZAT SUR VODABLE - ROCHE CHARLES LA MAYRAND - SAINT ALYRE ES MONTAGNE</b>				
Abonnement diamètre 15	19,30 €	20,76 €	22,22 €	23,68 €
Abonnement diamètre 20	40,14 €	40,14 €	40,14 €	40,14 €
Abonnement diamètre 30	56,94 €	56,94 €	56,94 €	56,94 €
Abonnement diamètre 40	107,30 €	107,30 €	107,30 €	107,30 €
Abonnement diamètre 50 et 60	208,08 €	208,08 €	208,08 €	208,08 €
Abonnement diamètre 80	308,62 €	308,62 €	308,62 €	308,62 €
Abonnement diamètre 100 et 150	510,36 €	510,36 €	510,36 €	510,36 €



**Délibération n° 017/2024**  
**Intérêt commun**

Vente d'eau en gros	Tarifs 2025
SLVA	0,2601 €
SIAEP Basse Limagne	0,2123 €
CAM PERIGNAT LES SARLIEVE	0,2547 €
CAM BEAUMONT ET CEYRAT	0,2547 €

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

**LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

- D'annuler et remplacer les délibérations n°015/2021 du 24 juin 2021 et n°009/2023 du 23 février 2023 ;
- D'approuver les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document afférent à cette délibération.

**Votants :**

- Pour : 144
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme :  
Le Président,  
Raymond ASTIER



**REÇU EN PREFECTURE**

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin 2024 à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond Astier, Président du SME.

**OBJET : Décision Modificative N°1 – Budget Eau Potable**

**ANNEXE : Décision Modificative N°1**

Date de convocation : 19 juin 2024

Date d'affichage du compte-rendu : 03 juillet 2024

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

**Nombre de Voix Délibératives :**

En exercice : 204

Présents :

- Titulaires : 110

- Suppléants : 17

Absents ayant donné pouvoir : 17

Absents : 60

Votants : 144

**PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :**

ALRIC Jean-Louis  
AMBLARD Philippe  
ARCHIMBAUD Guy  
ASTIER Raymond  
BARDY André  
BARREIROS Nathalie  
BOILOT Dominique  
BONNET Stéphane  
BOUILLAND Frédéric  
BOURBON René  
BOUYGES Jacqueline  
BRECHET Alain  
BRETTE Laurent  
BRUN Bernard  
CHALLIER René  
CHASSANG Jean-Pierre  
CHAUNIER Sébastien  
CHAUVANET Christine  
CHAZALON Josiane  
CLERMONT Christian

CORRE Jean-Marie  
COSTON David  
COUDERT Bernard  
CREGUT François  
DESVIGNES Jean  
DOMAS Patrick  
DRUELLE Jean-Claude  
DURAND Raymond  
ESPEIL Michel  
FARGEIX Jeannine  
GANNE Claudine  
GOMEZ Jean-Marc  
GOURBEYRE Bernard  
GUITTARD Dominique  
JACOB Claude  
JOURMARD Martine  
LE MARREC Laurys  
LHERMET Florence  
LOUBINOUX Isabelle  
MARCHAT Patrick  
MARCHAT Sébastien

MARTINANT Vincent  
NURIT Alain  
OLLE Alain  
PAPON Franck  
PELISSIER Didier  
PIAU Anthony  
PONTRUCHER Bruno  
RESTOUEIX Daniel  
RIGAL Jean-Pierre  
SADOURNY Jacqueline  
SARRE Jocelyne  
SARRON Patricia  
SATURNIN Michelle  
SAUVADET Marie-Hélène  
SAUVANT Jean-Pierre  
SERVAYRE Hélène  
TEZENAS Olivier  
TROQUET Bernadette  
VIAL Christophe  
VIALLEFONT Michel  
VIVIEN Pascal

**ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS)** : BAYARD Éric par Juan Patrick ; BRUN Claudine par ANTOINE Philippe ; FARY Jean-François par PELISSIER Philippe ; MEALLET Roger-Jean par MARTIN Jean-Noël ; PAGESSE Pierre par GOMES-LETELLIER Josiane ; RAVEL Pierre par BERNARD Maurice ; ROCHE Laurent par BARBET Guillaume ; ROCHETTE Christophe par TAUVERON Damien ; YEPES Sébastien par COSTES Denis.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR** : CHAUNIER Sébastien par LHERMET Florence ; FRAISSE Pierre Luc par ASTIER Raymond ; FRITEYRE Virginie par VIALLEFONT Michel ; LAGEIX Victor par PAPON Franck ; NICOLLET Michel par BOUILLAND Frédéric ; SAUVADET Michel par SAUVANT Jean-Pierre ; THALAUD François par JOURMARD Martine ; VEGA Richard par BRETTE Laurent ; VERLHAC Jean-Pierre par TROQUET Bernadette.

**LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT**

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-063-200074-029-2024-0627-018\_2024-BF



**Délibération n° 018/2024**  
**Intérêt commun**

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	DM	Article	Désignation	DM
627	Service bancaires	6 000 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	648 000 €
011	Charges à caractère général	6 000 €	002	Résultat reporté ou anticipé	648 000 €
6411	Salaires, appointements, commissions	10 000 €	7711	Dédits et pénalités perçus	70 000 €
6413	Primes et gratifications	2 000 €	773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 000 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 500 €	77	Produits exceptionnels	72 000 €
6478	Autres charges sociales diverses	300 €	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>720 000 €</b>
012	Charges de personnel et frais assimilés	19 800 €			
023	Virement à la section d'investissement	603 700 €			
023	Virement à la section d'investissement	603 700 €			
6532	Frais de mission élus	1 500 €			
65	Autres charges de gestion courante	1 500 €			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	86 000 €			
66	Charges financières	86 000 €			
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	2 000 €			
678	Autres charges exceptionnelles	1 000 €			
67	Charges exceptionnelles	3 000 €			
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>720 000 €</b>			

  

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article	Désignations	DM	Article	Désignations	DM
1641	Emprunts en euros	169 000 €	021	Virement de la section de fonctionnement	603 700 €
16	Emprunts et dettes assimilées	169 000 €	021	Virement de la section d'exploitation	603 700 €
2031	Frais d'études	30 000 €	13118	Subv, Agence de l'Eau	3 800 000 €
2033	Frais d'insertion	5 000 €	13	Subventions d'investissement	3 800 000 €
20	Immobilisations incorporelles	35 000 €	1641	Emprunts en euros	4 200 000 €
2156	Matériel spécifique (kit hydroéconome)	15 000 €	16	Emprunts et dettes assimilées	4 200 000 €
21	Immobilisations corporelles	15 000 €	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>8 603 700 €</b>
2315349	TRAVAUX VENECHÉ	300 000 €			
2315352	Télérelève	7 500 000 €			
2315353	Captages ST Alyre es Montagne	200 000 €			
2315354	Captages Roche Charles Lameyrand	384 700 €			
23	Immobilisations en cours	8 384 700 €			
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>8 603 700 €</b>			

ENTENDU le rapport de présentation ;

**LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget eau.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables afférentes à cette délibération.

Votants :

- Pour : 144

- Contre : 0

- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont déposés les signaux  
Pour copie conforme :  
Le Président,  
Raymond ASTIER  
ZA de Pérache  
63114 COUDES  
Tél 04 73 96 68 01  
sme.region.issoire@orange.fr  
smc.region.issoire@orange.fr

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 03/07/2024  
Application agréée E-legalite.com

70\_DE-063-200074-029-2024-0627-018\_2024-BF

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>20007402900022</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>Services de distribution d'eau potable et</b> <b>assainissement SME DE LA REGION D ISSOIRE</b>
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ISSOIRE

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 49 (1)

<b>Décision modificative 1 (2)</b>
------------------------------------

BUDGET : SME DE LA REGION D'ISSOIRE Budget Principal (3)

**ANNEE 2024**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget Sans Objet

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	3
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	4
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	6
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	8
B2 - Balance générale du budget - Recettes	9

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	17
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	21
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	23
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 24

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	720 000,00	72 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 648 000,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>720 000,00</b>	<b>720 000,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	8 603 700,00	8 603 700,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>8 603 700,00</b>	<b>8 603 700,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>9 323 700,00</b>	<b>9 323 700,00</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_BU-063-200074-029-2024-0627-018\_2024-BF

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	327 550,00	0,00	6 000,00	6 000,00	333 550,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	440 450,00	0,00	19 800,00	19 800,00	460 250,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
65	Autres charges de gestion courante	88 060,00	0,00	1 500,00	1 500,00	89 560,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>871 060,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 300,00</b>	<b>27 300,00</b>	<b>898 360,00</b>
66	Charges financières	22 000,00	0,00	86 000,00	86 000,00	108 000,00
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>905 060,00</b>	<b>0,00</b>	<b>116 300,00</b>	<b>116 300,00</b>	<b>1 021 360,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 225 588,71		603 700,00	603 700,00	1 829 288,71
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 713 226,00		0,00	0,00	1 713 226,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>2 938 814,71</b>		<b>603 700,00</b>	<b>603 700,00</b>	<b>3 542 514,71</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 843 874,71</b>	<b>0,00</b>	<b>720 000,00</b>	<b>720 000,00</b>	<b>4 563 874,71</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>4 563 874,71</b>
---	---------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 353 000,00	0,00	0,00	0,00	3 353 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>3 368 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 368 000,00</b>
76	Produits financiers	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
77	Produits exceptionnels	16 500,00	0,00	72 000,00	72 000,00	88 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>3 384 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>3 456 550,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	106 603,00		0,00	0,00	106 603,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>106 603,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>106 603,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 491 153,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>3 563 153,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 000 721,71</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>4 563 874,71</b>
---	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>3 435 911,71</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la région.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_BU-063-200074 029-2024 0627-018\_2024-BF

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	298 500,00	0,00	35 000,00	35 000,00	333 500,00
21	Immobilisations corporelles	115 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	130 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 094 000,00	0,00	8 384 700,00	8 384 700,00	13 478 700,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>5 507 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 434 700,00</b>	<b>8 434 700,00</b>	<b>13 942 200,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	0,00	169 000,00	169 000,00	269 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>169 000,00</b>	<b>169 000,00</b>	<b>269 000,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 607 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 603 700,00</b>	<b>8 603 700,00</b>	<b>14 211 200,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	106 603,00		0,00	0,00	106 603,00
041	Opérations patrimoniales (4)	431 948,51		0,00	0,00	431 948,51
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>538 551,51</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>538 551,51</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 146 051,51</b>	<b>0,00</b>	<b>8 603 700,00</b>	<b>8 603 700,00</b>	<b>14 749 751,51</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>14 749 751,51</b>
---	----------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	1 226 000,00	0,00	3 800 000,00	3 800 000,00	5 026 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	901 288,29	0,00	4 200 000,00	4 200 000,00	5 101 288,29
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 127 288,29</b>	<b>0,00</b>	<b>8 000 000,00</b>	<b>8 000 000,00</b>	<b>10 127 288,29</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	106 529,53	0,00	0,00	0,00	106 529,53
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>106 529,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>106 529,53</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 233 817,82</b>	<b>0,00</b>	<b>8 000 000,00</b>	<b>8 000 000,00</b>	<b>10 233 817,82</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 225 588,71		603 700,00	603 700,00	1 829 288,71
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 713 226,00		0,00	0,00	1 713 226,00
041	Opérations patrimoniales (4)	431 948,51		0,00	0,00	431 948,51
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>3 370 763,22</b>		<b>603 700,00</b>	<b>603 700,00</b>	<b>3 974 463,22</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 604 581,04</b>	<b>0,00</b>	<b>8 603 700,00</b>	<b>8 603 700,00</b>	<b>14 208 281,04</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>541 470,47</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 749 751,51</b>
--	----------------------

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>3 435 911,71</b>
---	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_BU-063-200074029-20240627-018\_2024-BF

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 000,00		6 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	19 800,00		19 800,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00		1 500,00
66	Charges financières	86 000,00	0,00	86 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		603 700,00	603 700,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>116 300,00</b>	<b>603 700,00</b>	<b>720 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>720 000,00</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	169 000,00	0,00	169 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	35 000,00	0,00	35 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	15 000,00	0,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	8 384 700,00	0,00	8 384 700,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>8 603 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 603 700,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 603 700,00</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_BU-063-200074-029-2024-0627-018\_2024-BF

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	72 000,00	0,00	72 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>72 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>648 000,00</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>720 000,00</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 800 000,00	0,00	3 800 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 200 000,00	0,00	4 200 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		603 700,00	603 700,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>8 000 000,00</b>	<b>603 700,00</b>	<b>8 603 700,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 603 700,00</b>
---	---------------------

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_BU-063-200074 029-2024 0627-018\_2024-BF

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>327 550,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>
605	Achats d'eau	15 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	100 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	7 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	5 500,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	2 900,00	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	250,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	0,00	0,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	10 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	9 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	28 000,00	0,00	0,00
6168	Autres	13 500,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	40 000,00	0,00	0,00
618	Divers	1 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	20 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	25 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	0,00	0,00
6237	Publications	1 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	4 500,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	9 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	900,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	3 500,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	6 000,00	6 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 500,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 500,00	0,00	0,00
6288	Autres	1 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	7 500,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	0,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	1 000,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>440 450,00</b>	<b>19 800,00</b>	<b>19 800,00</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	250,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	210 000,00	10 000,00	10 000,00
6413	Primes et gratifications	45 000,00	2 000,00	2 000,00
6415	Supplément familial	2 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	80 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	65 000,00	7 500,00	7 500,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	2 200,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	3 600,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	11 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	14 000,00	300,00	300,00
648	Autres charges de personnel	2 400,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
701249	Reversement redevance agence de l'eau	15 000,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>88 060,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>
6531	Indemnités élus	60 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission élus	3 500,00	1 500,00	1 500,00
6533	Cotisations de retraite élus	12 000,00	0,00	0,00
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	7 500,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	5 060,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>871 060,00</b>	<b>27 300,00</b>	<b>27 300,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>22 000,00</b>	<b>86 000,00</b>	<b>86 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	22 000,00	86 000,00	86 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>12 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	6 000,00	2 000,00	2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_BU-063-200074 029-2024 0627-018\_2024-BF

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> = a + b + c + d + e + f		905 060,00	116 300,00	116 300,00
023	Virement à la section d'investissement	1 225 588,71	603 700,00	603 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 713 226,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 713 226,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		2 938 814,71	603 700,00	603 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		2 938 814,71	603 700,00	603 700,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 843 874,71	720 000,00	720 000,00

		+
<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>		<b>0,00</b>
		+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>		<b>0,00</b>
		=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>720 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**REÇU EN PREFECTURE**

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_BU-063-200074-029-2024-0627-018\_2024-BF

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	<b>Atténuations de charges (5)</b>	9 000,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	9 000,00	0,00	0,00
70	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>3 353 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70111	Ventes d'eau aux abonnés	3 203 000,00	0,00	0,00
70118	Autres ventes d'eau	150 000,00	0,00	0,00
73	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
74	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7588	Autres	6 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>3 368 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>50,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
761	Produits de participations	50,00	0,00	0,00
77	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>16 500,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>
7711	Débits et pénalités perçus	15 000,00	70 000,00	70 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	2 000,00	2 000,00
778	Autres produits exceptionnels	1 000,00	0,00	0,00
78	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>3 384 550,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>
042	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	<b>106 603,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	106 603,00	0,00	0,00
043	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>106 603,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 491 153,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>648 000,00</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>720 000,00</b>
---	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

**REÇU EN PREFECTURE**

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_BU-063-200074 029-2024 0627-018\_2024-BF

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>298 500,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>
2031	Frais d'études	290 000,00	30 000,00	30 000,00
2033	Frais d'insertion	8 500,00	5 000,00	5 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>115 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
2118	Autres terrains	52 500,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	60 000,00	0,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	0,00	15 000,00	15 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 500,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>5 094 000,00</b>	<b>8 384 700,00</b>	<b>8 384 700,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5 094 000,00	8 384 700,00	8 384 700,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>5 507 500,00</b>	<b>8 434 700,00</b>	<b>8 434 700,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>100 000,00</b>	<b>169 000,00</b>	<b>169 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	100 000,00	169 000,00	169 000,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>100 000,00</b>	<b>169 000,00</b>	<b>169 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>5 607 500,00</b>	<b>8 603 700,00</b>	<b>8 603 700,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>106 603,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	106 603,00	0,00	0,00
139111	<i>Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau</i>	13 216,00	0,00	0,00
13913	<i>Sub. équipt cpte résult. Départements</i>	35 625,00	0,00	0,00
13914	<i>Sub. équipt cpte résult. Communes</i>	1 205,00	0,00	0,00
13918	<i>Autres subventions d'équipement</i>	56 557,00	0,00	0,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>431 948,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	431 948,51	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>538 551,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>6 146 051,51</b>	<b>8 603 700,00</b>	<b>8 603 700,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 603 700,00</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_BU-063-200074 029-2024 0627-018\_2024-BF

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>1 226 000,00</b>	<b>3 800 000,00</b>	<b>3 800 000,00</b>
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	890 000,00	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	3 800 000,00	3 800 000,00
1313	Subv. équipt Départements	336 000,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>901 288,29</b>	<b>4 200 000,00</b>	<b>4 200 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	901 288,29	4 200 000,00	4 200 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 127 288,29</b>	<b>8 000 000,00</b>	<b>8 000 000,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>106 529,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1068	Autres réserves	106 529,53	0,00	0,00
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>106 529,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>2 233 817,82</b>	<b>8 000 000,00</b>	<b>8 000 000,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>1 225 588,71</b>	<b>603 700,00</b>	<b>603 700,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>1 713 226,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
28033	Frais d'insertion	1 434,00	0,00	0,00
28087	Immo. incorp. reçues - mise à dispo.	2 771,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	1 488,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 415 208,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	387,00	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	2 094,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	274 684,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	330,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	7 120,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	5 624,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	1 479,00	0,00	0,00
28188	Autres	607,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>2 938 814,71</b>	<b>603 700,00</b>	<b>603 700,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>431 948,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances commandés immo. incorp.	431 948,51	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>3 370 763,22</b>	<b>603 700,00</b>	<b>603 700,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>5 604 581,04</b>	<b>8 603 700,00</b>	<b>8 603 700,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 603 700,00</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_BU-063-200074 029-2024 0627-018\_2024-BF

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

## IV

## IV – ANNEXES

## A1.2

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					5 100 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					5 100 000,00									
1643 Emprunts en devises (total)	crédit agricole crédit agricole				600 000,00 4 500 000,00	F F	3.59 3.45	0,000 0,000	3,590 3,450		M M	C C	N N	- -
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables					0,00									
1683 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					5 100 000,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV  
A1.2

## A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		5 100 000,00					168 750,00	72 689,27	0,00	10 109,99
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 100 000,00					168 750,00	72 689,27	0,00	10 109,99
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)	N	0,00	-	600 000,00	20,00	F		0,000	12 500,00	8 900,20	0,00	1 247,34
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>	N	0,00	-	4 500 000,00	12,00	F		0,000	156 250,00	63 789,07	0,00	8 862,65
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1683 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		0,00		5 100 000,00					168 750,00	72 689,27	0,00	10 109,99

Les emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

Le montant des emprunts est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

La classification des emprunts suit la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

Le type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

REÇU EN PREFECTURE  
le 03/07/2024  
Application agréée E-legalite.com

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A4.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	541 470,47	0,00	0,00	541 470,47
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-648 000,00	0,00	0,00	-648 000,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-106 529,53	0,00	0,00	-106 529,53

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
<b>Affectation au 106 (C)</b>	106 529,53	0,00	0,00	106 529,53
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-106 529,53	0,00	0,00	-106 529,53
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	206 603,00	169 000,00	169 000,00	375 603,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	2 938 814,71	603 700,00	603 700,00	3 542 514,71
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 732 211,71	434 700,00	434 700,00	3 166 911,71

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

REÇU EN PREFECTURE  
le 03/07/2024  
Application agréée E-legalite.com

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>I 206 603,00</b>	<b>169 000,00</b>	<b>II 169 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>100 000,00</b>	<b>169 000,00</b>	<b>169 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	100 000,00	169 000,00	169 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>106 603,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>106 603,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 204

Nombre de membres présents : 127

Nombre de suffrages exprimés : 144

VOTES :

Pour : 144

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 19/06/2024

Présenté par (1) Le Président,

A SME ZONE DE PERACHE 63114 COUDES le 27/06/2024

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A SME ZONE DE PERACHE 63114 COUDES, le 27/06/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/07/2024, et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Comité.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_BU-063-200074-029-2024-0627-018\_2024-BF

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin 2024 à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond Astier, Président du SME.

**OBJET : Autorisation d'emprunts auprès du Crédit Agricole Centre France**

**ANNEXE : Néant**

**Date de convocation :** 19 juin 2024

**Date d'affichage du compte-rendu :** 03 juillet 2024

**Secrétaire de séance :** Bernard BRUN

**Rapporteur :** Raymond ASTIER

**Nombre de Voix Délibératives :**

**En exercice : 204**

**Présents :**

- **Titulaires : 110**

- **Suppléants : 17**

**Absents ayant donné pouvoir : 17**

**Absents : 60**

**Votants : 144**

**PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :**

ALRIC Jean-Louis  
AMBLARD Philippe  
ARCHIMBAUD Guy  
ASTIER Raymond  
BARDY André  
BARREIROS Nathalie  
BOILOT Dominique  
BONNET Stéphane  
BOUILLAND Frédéric  
BOURBON René  
BOUYGES Jacqueline  
BRECHET Alain  
BRETTE Laurent  
BRUN Bernard  
CHALLIER René  
CHASSANG Jean-Pierre  
CHAUNIER Sébastien  
CHAUVANET Christine  
CHAZALON Josiane  
CLERMONT Christian

CORRE Jean-Marie  
COSTON David  
COUDERT Bernard  
CREGUT François  
DESVIGNES Jean  
DOMAS Patrick  
DRUELLE Jean-Claude  
DURAND Raymond  
ESPEIL Michel  
FARGEIX Jeannine  
GANNE Claudine  
GOMEZ Jean-Marc  
GOURBEYRE Bernard  
GUITTARD Dominique  
JACOB Claude  
JOURMARD Martine  
LE MARREC Laurys  
LHERMET Florence  
LOUBINOUX Isabelle  
MARCHAT Patrick  
MARCHAT Sébastien

MARTINANT Vincent  
NURIT Alain  
OLLE Alain  
PAPON Franck  
PELISSIER Didier  
PIAU Anthony  
PONTRUCHER Bruno  
RESTOUEIX Daniel  
RIGAL Jean-Pierre  
SADOURNY Jacqueline  
SARRE Jocelyne  
SARRON Patricia  
SATURNIN Michelle  
SAUVADET Marie-Hélène  
SAUVANT Jean-Pierre  
SERVAYRE Hélène  
TEZENAS Olivier  
TROQUET Bernadette  
VIAL Christophe  
VIALLEFONT Michel  
VIVIEN Pascal

**ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :** BAYARD Éric par Juan Patrick ; BRUN Claudine par ANTOINE Philippe ; FARY Jean-François par PELISSIER Philippe ; MEALLET Roger-Jean par MARTIN Jean-Noël ; PAGESSE Pierre par GOMES-LETELLIER Josiane ; RAVEL Pierre par BERNARD Maurice ; ROCHE Laurent par BARBET Guillaume ; ROCHETTE Christophe par TAUVERON Damien ; YEPES Sébastien par COSTES Denis.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :** CHAUNIER Sébastien par LHERMET Florence ; FRAISSE Pierre Luc par ASTIER Raymond ; FRITEYRE Virginie par VIALLEFONT Michel ; LAGEIX Victor par PAPON Franck ; NICOLLET Michel par BOUILLAND Frédéric ; SAUVADET Michel par SAUVANT Jean-Pierre ; THALAUD François par JOURMARD Martine ; VEGA Richard par BRETTE Laurent ; VERLHAC Jean-Pierre par TROQUET Bernadette.

**LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision modificative n°1 du Budget Eau,

Considérant que le programme d'investissement de l'année 2024 fait ressortir un besoin de financement notamment pour le projet de déploiement de la télérelève et des travaux de captages ;

Considérant que les collectivités territoriales ne peuvent souscrire des emprunts que pour financer des opérations d'investissement ;

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-063-200074029-20240627-019\_2024-DE



**Délibération n° 019/2024**  
**Intérêt commun**

Considérant que la durée de vie et d'amortissement des deux projets sont différentes, il convient de lever deux emprunts distincts ;

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de quatre établissements bancaires ;

Considérant l'offre de prêt du Crédit Agricole Centre France composé de deux prêts pour un montant de 5 100 000 euros proposant un financement selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

	1er contrat	2ème contrat
<b>Montant</b>	600 000 euros	4 500 000 euros
<b>Objet</b>	Travaux de captages	Déploiement du projet de télérelève
<b>Durée</b>	20 ans	12 ans
<b>Périodicité des échéances</b>	Mensuelle	Mensuelle
<b>Mode d'amortissement</b>	Capital constant	Capital Constant
<b>Taux d'intérêt fixe</b>	3.59%	3.45%
<b>Frais de dossier</b>	600 €	4 500 €
<b>Montant total des intérêts</b>	216 298 €	937 969 €

**LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats de prêts identifiés précédemment et tout document afférent à cette délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes comptables relatifs à ces emprunts.

**Votants :**

- Pour : 144
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme :  
Le Président,  
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

**Délibération n° 020/2024**  
**Intérêt commun**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin 2024 à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond Astier, Président du SME.

**OBJET : Subvention exceptionnelle à la commune de Romagnat****ANNEXE : Néant**Date de convocation : 19 juin 2024Date d'affichage du compte-rendu : 03 juillet 2024Secrétaire de séance : Bernard BRUNRapporteur : Raymond ASTIER**Nombre de Voix Délibératives :**En exercice : 204Présents :- Titulaires : 110- Suppléants : 17Absents ayant donné pouvoir : 17Absents : 60Votants : 144**PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :**

ALRIC Jean-Louis  
AMBLARD Philippe  
ARCHIMBAUD Guy  
ASTIER Raymond  
BARDY André  
BARREIROS Nathalie  
BOILOT Dominique  
BONNET Stéphane  
BOUILLAND Frédéric  
BOURBON René  
BOUYGES Jacqueline  
BRECHET Alain  
BRETTE Laurent  
BRUN Bernard  
CHALLIER René  
CHASSANG Jean-Pierre  
CHAUNIER Sébastien  
CHAUVANET Christine  
CHAZALON Josiane  
CLERMONT Christian

CORRE Jean-Marie  
COSTON David  
COUDERT Bernard  
CREGUT François  
DESVIGNES Jean  
DOMAS Patrick  
DRUELLE Jean-Claude  
DURAND Raymond  
ESPEIL Michel  
FARGEIX Jeannine  
GANNE Claudine  
GOMEZ Jean-Marc  
GOURBEYRE Bernard  
GUITTARD Dominique  
JACOB Claude  
JOURMARD Martine  
LE MARREC Laurys  
LHERMET Florence  
LOUBINOUX Isabelle  
MARCHAT Patrick  
MARCHAT Sébastien

MARTINANT Vincent  
NURIT Alain  
OLLE Alain  
PAPON Franck  
PELISSIER Didier  
PIAU Anthony  
PONTRUCHER Bruno  
RESTOUEIX Daniel  
RIGAL Jean-Pierre  
SADOURNY Jacqueline  
SARRE Jocelyne  
SARRON Patricia  
SATURNIN Michelle  
SAUVADET Marie-Hélène  
SAUVANT Jean-Pierre  
SERVAYRE Hélène  
TEZENAS Olivier  
TROQUET Bernadette  
VIAL Christophe  
VIALLEFONT Michel  
VIVIEN Pascal

**ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS)** : BAYARD Éric par Juan Patrick ; BRUN Claudine par ANTOINE Philippe ; FARY Jean-François par PELISSIER Philippe ; MEALLET Roger-Jean par MARTIN Jean-Noël ; PAGESSE Pierre par GOMES-LETELLIER Josiane ; RAVEL Pierre par BERNARD Maurice ; ROCHE Laurent par BARBET Guillaume ; ROCHETTE Christophe par TAUVERON Damien ; YEPES Sébastien par COSTES Denis.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR** : CHAUNIER Sébastien par LHERMET Florence ; FRAISSE Pierre Luc par ASTIER Raymond ; FRITEYRE Virginie par VIALLEFONT Michel ; LAGEIX Victor par PAPON Franck ; NICOLLET Michel par BOUILLAND Frédéric ; SAUVADET Michel par SAUVANT Jean-Pierre ; THALAUD François par JOURMARD Martine ; VEGA Richard par BRETTE Laurent ; VERLHAC Jean-Pierre par TROQUET Bernadette.

**LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT**

Vu la délibération n°023-2022 du 07 juillet 2022 relative au principe d'une subvention exceptionnelle afin de favoriser les dispositifs de recyclage des eaux des fontaines municipales ;  
Vu la délibération n° 039-2022 du 15 décembre 2022 ;  
Vu la demande de la Mairie de Romagnat parvenue au SME le 02 mai 2024 relative à l'installation d'un circuit fermé de distribution de l'eau sur la fontaine située Place de la Fontaine, Saulzet-le-Chaud ;

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-063-200074029-20240627-020\_2024-DE

## Délibération n° 020/2024 Intérêt commun

Considérant que cette demande s'inscrit dans le cadre des délibérations relatives au principe de subvention exceptionnelle afin de favoriser les dispositifs de recyclage des eaux des fontaines municipales et correspond aux modalités fixées ;

Le coût total des travaux est estimé à 5135 € TTC. Par conséquent, la commune peut prétendre à la subvention maximale de 2 000€ par le SME.

La subvention sera versée dès que la réception sera formulée sans réserve par le maître d'ouvrage et transmise au SME.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

### **LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

- D'attribuer la subvention exceptionnelle de 2 000€ à la commune de Romagnat pour les travaux visant à déployer un dispositif de recyclage des eaux de la fontaine municipale de Saulzet-le-Chaud ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de cette délibération notamment le mandat administratif.

#### **Votants :**

- Pour : 144
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin 2024 à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond Astier, Président du SME.

**OBJET : Convention relative au Fonds Solidarité Logement – Clermont Auvergne Métropole**

**ANNEXE : Projet de convention**

Date de convocation : 19 juin 2024

Date d'affichage du compte-rendu : 03 juillet 2024

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents :

- Titulaires : 110

- Suppléants : 17

Absents ayant donné pouvoir : 17

Absents : 60

Votants : 144

**PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :**

ALRIC Jean-Louis	CORRE Jean-Marie	MARTINANT Vincent
AMBLARD Philippe	COSTON David	NURIT Alain
ARCHIMBAUD Guy	COUDERT Bernard	OLLE Alain
ASTIER Raymond	CREGUT François	PAPON Franck
BARDY André	DESVIGNES Jean	PELISSIER Didier
BARREIROS Nathalie	DOMAS Patrick	PIAU Anthony
BOILOT Dominique	DRUELLE Jean-Claude	PONTRUCHER Bruno
BONNET Stéphane	DURAND Raymond	RESTOUEIX Daniel
BOUILLAND Frédéric	ESPEIL Michel	RIGAL Jean-Pierre
BOURBON René	FARGEIX Jeannine	SADOURNY Jacqueline
BOUYGES Jacqueline	GANNE Claudine	SARRE Jocelyne
BRECHET Alain	GOMEZ Jean-Marc	SARRON Patricia
BRETTE Laurent	GOURBEYRE Bernard	SATURNIN Michelle
BRUN Bernard	GUITTARD Dominique	SAUVADET Marie-Hélène
CHALLIER René	JACOB Claude	SAUVANT Jean-Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	JOUMARD Martine	SERVAYRE Hélène
CHAUNIER Sébastien	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
CHAUVANET Christine	LHERMET Florence	TROQUET Bernadette
CHAZALON Josiane	LOUBINOUX Isabelle	VIAL Christophe
CLERMONT Christian	MARCHAT Patrick	VIALLEFONT Michel
	MARCHAT Sébastien	VIVIEN Pascal

**ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS)** : BAYARD Éric par Juan Patrick ; BRUN Claudine par ANTOINE Philippe ; FARY Jean-François par PELISSIER Philippe ; MEALLET Roger-Jean par MARTIN Jean-Noël ; PAGESSE Pierre par GOMES-LETELLIER Josiane ; RAVEL Pierre par BERNARD Maurice ; ROCHE Laurent par BARBET Guillaume ; ROCHETTE Christophe par TAVERON Damien ; YEPES Sébastien par COSTES Denis.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR** : CHAUNIER Sébastien par LHERMET Florence ; FRAISSE Pierre Luc par ASTIER Raymond ; FRITEYRE Virginie par VIALLEFONT Michel ; LAGEIX Victor par PAPON Franck ; NICOLLET Michel par BOUILLAND Frédéric ; SAUVADET Michel par SAUVANT Jean-Pierre ; THALAUD François par JOUMARD Martine ; VEGA Richard par BRETTE Laurent ; VERLHAC Jean-Pierre par TROQUET Bernadette.

**LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT**

Le Fonds Solidarité Logement (FSL) est un dispositif d'aides destiné aux personnes connaissant des difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement décent et pour disposer des fournitures d'énergie, d'eau, de services téléphoniques et d'assurance locative. Les aides FSL peuvent être accordées sous forme d'abandon de créances, de secours, d'avance remboursable et d'accompagnement social.

Trois communes (Aubières, Romagnat, le Cendre) du Syndicat relèvent de Clermont Auvergne Métropole (CAM). A ce titre, la CAM exerce la compétence sociale et par conséquent a déployé depuis 2020 un FSL Métropolitain. En tant que gestionnaire du service public de l'eau potable sur ces communes, le SME contribue au FSL dit « métropolitain » au titre de cette mission et de sa politique de solidarité.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-063-200074029-20240627-021\_2024-DE



## SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes  
de la Banlieue Sud Clermontoise

# Délibération n° 021/2024 Intérêt commun

Pour cela, une convention est établie entre les deux collectivités afin de définir les modalités de participation financière et les engagements des parties. La précédente convention est arrivée à échéance, il convient donc de procéder à son renouvellement pour une durée de trois ans.

Après évaluation du dispositif, Clermont Auvergne Métropole a indiqué que ce fonds était très peu sollicité pour la thématique de l'Eau sur ces trois communes.

Par conséquent, Clermont Auvergne Métropole propose de modifier la participation financière du Syndicat. Désormais, celle-ci sera calculée en fonction du montant attribué l'année précédente sans pouvoir excéder le montant 2023.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

### **LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

- D'accepter les termes de cette convention ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention et tout document afférent à cette délibération.

#### *Votants :*

- Pour : 144
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme :  
Le Président,  
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

**Entre :**

Clermont Auvergne Métropole, sise 64-66, avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, représentée par son Vice-Président, Christophe Vial, dûment habilité par délibération du Conseil métropolitain en date du 28 juin 2024, Ci-après dénommée « Clermont Auvergne Métropole » d'une part,

**Et :**

Le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise (SME), sis ZAC de Pérache - 63114 COUDES, représenté par son Président, Monsieur Raymond ASTIER, dûment habilité par délibération n°021/2024 du Conseil syndical en date du 27 juin 2024, Ci-après dénommé « Le Syndicat » d'autre part,

Ci-après dénommées collectivement « les Parties »

- Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.115-3 ;
- Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, dite loi Besson, et notamment son article 6-3 permettant aux fournisseurs d'énergie, d'eau ou de services téléphonique ou d'accès à internet d'apporter leur concours financier au FSL par convention ;
- Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 65 transférant la gestion et le financement des Fonds de Solidarité pour le Logement aux départements ;
- Vu la loi n°2011-156 du 7 février 2011 relative à la solidarité dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement ;
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;
- Vu la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles ;
- Vu le décret n°2005-212 du 2 mars 2005 relatif aux fonds de solidarité pour le logement ;
- Vu la circulaire n°90-89 du 7 décembre 1990, intervenant en application de la Loi du 31 mai 1990, dite loi Besson, et visant à la mise en œuvre du droit au logement ;
- Vu le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2023 - 2028 approuvé par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme le 12 décembre 2022 ;
- Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 30 juin 2017 et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme du 19 juin 2017, approuvant le rapport sur le cadre général de coopération entre le Département et la Communauté urbaine dans la perspective du passage en Métropole, et le transfert de la compétence « Fonds de Solidarité Logement (FSL) » ;
- Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 16 novembre 2018, approuvant la convention générale de transfert de compétences entre le Département et la Métropole, dont la compétence « Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'attribution des aides sur le territoire de la Métropole » ;
- Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 14 décembre 2018, adoptant le Règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement ;
- Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 28 juin 2024, modifiant le Règlement intérieur du FSL et autorisant le Président à signer la présente convention ;

## Préambule

« [...] La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. [...]

Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. »

**Extrait du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946**

Garantir le droit au logement et à l'eau potable constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la Nation.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_DA-063-200074029-20240627-021\_2024-DE

Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, peut bénéficier d'une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir, y étant inclus l'accès à l'eau potable (loi n°90-443 du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement).

A ce titre, le Fonds Solidarité Logement (FSL), instauré par la loi sus-nommée, participe à la mise en œuvre du droit au logement en accordant des aides financières notamment sous forme de prêts, d'aides à la personne non remboursables. Il s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et est un des leviers du plan et outil de cohésion sociale aux services des publics défavorisés.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la compétence sociale concernant le FSL a été transférée du Département à Clermont Auvergne Métropole, pour les ménages dont le logement est situé dans le périmètre géographique métropolitain. L'intervention du FSL veille à promouvoir la mobilisation, la responsabilité et l'autonomie des ménages pour le paiement des dépenses d'énergie, dont l'eau et l'assainissement. Le FSL prévoit la mobilisation d'aides financières visant à prendre en charge tout ou partie de la facture d'eau et assainissement pour les locataires, sous certaines conditions précisées dans son règlement intérieur (art. 30).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Clermont Auvergne Métropole exerce de plein droit la compétence « eau » et « assainissement » en lieu et place des communes qui en sont membres. Or, les communes d'Aubière, de Romagnat et du Cendre ayant préalablement transféré la compétence eau et/ou assainissement au Syndicat, Clermont Auvergne Métropole s'est alors substituée à celles-ci au sein du Syndicat à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En tant que gestionnaire du service public de l'eau potable et/ou du service public de l'assainissement sur les communes, le Syndicat contribue au FSL métropolitain au titre de ses missions de Service Public et de sa politique de Solidarité. Afin de mettre en œuvre cette contribution, la loi prévoit qu'une convention soit conclue entre la Métropole et le Syndicat.

La dernière convention conclue le 6 juillet 2023 pour une durée d'un an est arrivée à échéance. Il a été convenu de la renouveler et de la revoir.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_DA-063-200074-029-2024-0627-021\_2024-DE

## Article 1 - Objet de la convention

En application des textes susvisés, la présente convention a pour objet de fixer le montant et les modalités de la participation financière du Syndicat au FSL et de définir les engagements des Parties pour mettre en œuvre les aides aux ménages en situation de précarité et conduire des actions de prévention.

## Article 2 - Règlement Intérieur

La convention se réfère au règlement intérieur du FSL métropolitain en vigueur, qui précise notamment :

- Les modalités de saisine du FSL,
- Les modalités d'instruction des demandes,
- Les conditions d'octroi des aides ainsi que les critères de refus,
- La forme et le montant des aides financières et les mesures de prévention,
- L'articulation de ses interventions avec celles des autres organismes intervenant dans leur domaine de compétence, notamment avec celle des Commissions de surendettement.

## Article 3 - Bénéficiaires

Le dispositif FSL s'adresse aux personnes physiques domiciliées sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, pouvant être usagers du service public de l'eau potable et/ou de collecte des eaux usées du Syndicat, pour le paiement des factures de consommation d'eau et/ou d'assainissement de leur résidence principale (hors factures générées à la suite d'un constat de fraude) et respectant les critères d'éligibilité définies par le Règlement Intérieur du FSL.

Il appartient à Clermont Auvergne Métropole de vérifier ces points, à l'instruction du dossier de demande.

## Article 4 - Commission métropolitaine du FSL

La Commission FSL « principal » de Clermont Auvergne Métropole, donne un avis sur l'octroi ou le rejet de tout ou partie des aides. Les dossiers présentés pour des impayés d'eau et d'assainissement relèvent des aides au maintien dans le logement. La décision finale (nature et montant de l'aide) relève de la responsabilité du Président de Clermont Auvergne Métropole, ou de son représentant.

La Commission FSL « principal » est définie dans le règlement intérieur du FSL : sa composition et son rôle sont déclinés à l'article 5. Elle se tient selon un calendrier établi par semestre qui est transmis aux membres de la commission.

En tant que contributeur du FSL, le Syndicat est invité à assister à cette commission au même titre que les autres organismes et institutions contributeurs financiers.

## Article 5 - Modalités d'attribution des aides

La demande d'intervention du FSL devra être introduite par un travailleur social diplômé et en activité dans les conditions décrites dans les articles 17 et 18 du règlement intérieur. Elle est ensuite instruite par le pôle FSL de la Métropole et, si le dossier est jugé complet et conforme aux conditions, il est présenté en commission FSL « principal » pour avis. Le Président, ou son représentant, accorde in fine, l'aide du FSL aux bénéficiaires.

Clermont Auvergne Métropole est garant de la validité et du respect des décisions d'attribution des aides. Elle assure le mandatement des sommes allouées directement au Syndicat (aides aux impayés des usagers du Syndicat), dans les 15 jours suivant les commissions. Un bordereau récapitulatif des bénéficiaires est annexé à chacun des mandatements. Ce bordereau précise pour chaque bénéficiaire : son nom, prénom, adresse complète, la nature du contrat, compte de contrat et montant de l'aide.

L'information d'attribution est donnée au ménage et au travailleur social qui a instruit le dossier.

Clermont Auvergne Métropole veille à ce que le délai entre la réception d'une demande d'aide (saisine du service par le demandeur ou son représentant) et la notification de la décision ne dépasse pas 2 (deux) mois, sauf cas exceptionnels qui seront alors communiqués au Syndicat.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_DA-063-200074-029-2024-0627-021\_2024-DE

## Article 6 - Nature des aides

### Article 6.1 - Aides curatives

Le FSL apporte des aides financières d'urgence aux ménages locataires en situation de précarité et qui sont dans l'impossibilité de régulariser leurs impayés d'eau et/ou d'assainissement (dans les conditions décrites dans le règlement intérieur du FSL). L'aide attribuée consiste en une prise en charge totale ou partielle des factures impayées.

### Article 6.2 - Mesures de prévention

Dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées ou de leur propre initiative, les instances décisionnaires du FSL peuvent préconiser et mettre en œuvre des mesures de prévention des impayés d'eau et d'assainissement, afin de permettre aux bénéficiaires de mieux maîtriser leurs usages de l'eau et le budget correspondant : promotion de la mensualisation quand cela est possible, équipements permettant les économies d'eau, actions de médiation ou de préventions permettant de promouvoir des mesures d'utilisation économe de l'eau, etc.

A ce titre, des actions de prévention pourront être menées ou initiées par Clermont Auvergne Métropole.

## Article 7 - Gouvernance du FSL

Clermont Auvergne Métropole gère le FSL, via une instance technique et un comité de pilotage auquel participe a minima un représentant du syndicat.

- L'équipe technique du FSL est chargée d'échanger sur la communication, les modalités de mise en œuvre et les difficultés d'application du règlement intérieur ainsi que les axes d'amélioration et de formuler des propositions d'évolution du dispositif.

Elle est composée des représentants des organismes contributeurs du Fonds et de l'ADIL.

- Le comité de pilotage est chargé de suivre le fonctionnement du FSL et de formuler toutes propositions utiles. Un bilan annuel du FSL est présenté aux membres du comité de pilotage. Ils peuvent donner un avis sur le bilan d'activités et le bilan comptable du FSL ainsi que sur les évolutions proposées du règlement intérieur.

Sous la Présidence de Clermont Auvergne Métropole, il est composé des représentants des contributeurs financiers.

## Article 8 - Contribution du Syndicat au FSL

Le versement de la dotation financière du Syndicat au FSL est subordonné à la signature de la présente convention.

La contribution financière du Syndicat au FSL par an, destinée aux habitants résidant sur les communes de la Métropole desservies par le Syndicat, est établie annuellement sur la base du montant attribué aux bénéficiaires de l'année précédente.

Ainsi, en début d'année et au plus tard le 30 juin, Clermont Auvergne Métropole fera connaître par courrier, le montant attribué l'année passée aux bénéficiaires des communes gérées par le Syndicat, et en précisera la répartition entre les actions curatives et préventives. Ce montant ne pourra excéder les contributions des années précédentes soit 809 € TTC (huit cent neuf euros TTC).

Après avoir informé le Syndicat du montant de la participation, la Métropole chargera l'association Ce-Cler, chargée par Clermont Auvergne Métropole de la collecte et de la gestion des fonds, d'adresser un appel de Fonds, du montant correspondant au Syndicat, annuellement et accompagné d'un IBAN. Le courrier d'appel de fonds doit faire référence à la convention et à l'année concernée.

## Article 9 - Responsabilité financière

Clermont Auvergne Métropole assure intégralement la responsabilité administrative, comptable et financière de la gestion du FSL, y compris en cas de délégation de gestion de celui-ci.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_DA-063-200074-029-2024-0627-021\_2024-DE

## Article 10 - Actions préalables à la saisine du FSL

Afin de permettre au Syndicat d'informer ses usagers, Clermont Auvergne Métropole s'engage à assurer la publicité des adresses et des moyens (coordonnées – adresse, téléphone – du service à contacter) par lesquels le FSL peut être sollicité ainsi que celle de son Règlement Intérieur.

## Article 11 - Traitement des données personnelles des clients

Le Syndicat met à disposition de Clermont Auvergne Métropole et autorise ce dernier à traiter aux fins de réalisation des Services dans le cadre de la Convention des données, fichiers, etc., de quelque nature que ce soit et sous quelque forme que ce soit, constituant des Données Personnelles.

Les Parties s'engagent à agir conformément aux Lois de Protection des Données Personnelles.

Les Parties s'échangent des données à caractère personnel et assument respectivement un rôle de responsable de traitement pour chaque traitement qu'elle met en œuvre. Chaque partie garantit à l'autre du respect des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de la protection des données à caractère personnel, en particulier de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « loi informatique et libertés ») et du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Par conséquent, chaque partie s'engage notamment à traiter lesdites données personnelles dans le respect des réglementations en vigueur, et à cet égard, s'engage à :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées ;
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles dès lors qu'elle procède à leur collecte ou leur enregistrement ;
- Informer les personnes dont elle recueille les données des modalités du traitement et de leurs droits au titre de la réglementation en vigueur ;
- Ne communiquer les données personnelles à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles en exécution de la Convention dont les sous-traitants ;
- Prévoir, au sein des contrats l'unissant à ses sous-traitants, les éléments obligatoires prévus par l'article 28 du RGPD et s'assurer du respect, par lesdits sous-traitants, des obligations contractuelles prévues ;
- N'effectuer aucun transfert de données personnelles en dehors du territoire de l'Union européenne, hormis vers des pays tiers présentant un niveau de protection adéquat au sens des autorités de contrôle ou vers un tiers répondant aux exigences juridiques, organisationnelles et techniques prévues par la réglementation en vigueur, s'agissant des données personnelles transmises au titre de la Convention ;
- Mettre en place tout système de sécurisation des données qui serait requis en raison d'une législation spécifique imposant de recourir à des modalités déterminées de conservation des données ;
- Alerter sans délai l'autre Partie en cas de violation, de perte ou de divulgation non autorisée des données personnelles collectées dans le cadre de la Convention, afin de permettre à la Partie ayant collecté les données d'alerter les personnes concernées et de se conformer à ses obligations au sens de la réglementation susmentionnée.

## Article 12 - Engagements de Clermont Auvergne Métropole

La Métropole informera le Syndicat de la tenue des différentes instances du FSL : commission, équipe technique et comité de pilotage.

La Métropole communiquera au Syndicat les décisions prises par le Président en ce qui concernent ses usagers (comme prévu par l'article 5 de la présente convention) et lui fera parvenir annuellement le bilan du FSL.

## Article 13 - Engagements du Syndicat

Le syndicat s'engage à vérifier avant toute étude de dossier par le travailleur social que le particulier ou le ménage n'est pas susceptible de bénéficier de la Loi Warsmann qui protège l'ensemble des consommateurs contre les factures d'eau trop importantes suite à une perte d'eau. Si la loi Warsmann peut s'appliquer, le syndicat mettra en œuvre ses propres procédures pour faire bénéficier l'abonné de son droit à voir sa facture réduite, en dehors du cadre de la présente convention.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_DA-063-200074 029-2024 0627-021\_2024-DE

## Article 14 - Suivi de la Convention

Pour la mise en œuvre et le suivi de la présente Convention, les Parties désignent comme interlocuteurs :

- Pour Clermont Auvergne Métropole :

Madame Nathalie FORCE,

agissant en qualité de responsable du pôle FSL, dans la Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Adresse et coordonnées téléphoniques :

64-66 avenue de l'Union Soviétique – BP 231 – 63007 CLERMONT-FERRAND cedex 1

Tél : 04 73 98 36 23

@ : nforce@clermontmetropole.eu

et, en cas d'absence de celle-ci,

Monsieur Bertrand BUTTET

agissant en qualité de directeur de la Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Adresse et coordonnées téléphoniques :

64-66 avenue de l'Union Soviétique – BP 231 – 63007 CLERMONT-FERRAND cedex 1

Tél : 04 73 98 35 70

@ : bbuttet@clermontmetropole.eu

- Pour le Syndicat :

Monsieur Raymond ASTIER

agissant en qualité de Président du Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise (SME)

Adresse et coordonnées téléphoniques :

ZAC de Pérache – 63114 COUDES

Tél : 04 73 96 68 01

@ : sme.region.issuire@orange.fr

## Article 15 - Date d'effet et durée de la Convention

La présente Convention prend effet au 1er juillet 2024 pour une durée de 3 (trois) an. Elle prendra donc fin le 31 décembre 2026.

A l'échéance du terme, toute prolongation du partenariat entre le Syndicat et le FSL devra faire l'objet d'une nouvelle Convention signée par les Parties.

## Article 16 - Avenants et révision de la Convention

Toute modification de la présente convention, notamment suite à des modifications légales ou réglementaires ou du montant de la dotation, fera l'objet d'un avenant signé entre les Parties.

## Article 17 - Résiliation de la Convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des Parties de ses engagements respectifs fixés dans la présente Convention, celle-ci pourra être résiliée de plein-droit par l'une ou l'autre des Parties, à l'expiration d'un délai de 3 (trois) mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée infructueuse.

En cas de résiliation, Clermont Auvergne Métropole reversera au syndicat le reliquat de sa dotation correspondant au montant réservé pour le fonds et non consommé.

Par ailleurs, Clermont Auvergne Métropole peut résilier unilatéralement la présente convention à tout moment, pour tout motif d'intérêt général. Cette résiliation pourra intervenir, dans le respect d'un préavis écrit de 1 mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_DA-063-200074-029-2024-0627-021\_2024-DE

**Article 18 - Litiges - Clause attributive de compétence**

En cas de différends, les Parties s'attacheront à trouver un règlement amiable et n'exerceront de recours contentieux qu'en cas d'échec des tentatives de conciliation.

Les litiges nés de l'application ou de l'interprétation des clauses de la présente Convention sont de la compétence du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Fait en 2 exemplaires originaux, les Parties déclarant avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du FSL,

<b>Clermont Auvergne Métropole</b>	<b>SYNDICAT MIXTE DE L'EAU</b>
A Clermont-Ferrand, le	A Coudes, Le 27 juin 2024
<b>Christophe Vial</b> Vice-président en du cycle de l'eau	<b>Raymond ASTIER</b> Président du SME

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_DA-063-200074-029-2024-0627-021\_2024-DE

## Délibération n° 022/2024

### Intérêt commun

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin 2024 à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond Astier, Président du SME.

**OBJET : Modification de la délibération n°011/2024 du 07 mars 2024 relative à la création de postes et adaptation du tableau des effectifs**

**ANNEXE : Néant**

Date de convocation : 19 juin 2024

Date d'affichage du compte-rendu : 03 juillet 2024

Secrétaire de séance : Bernard BRUN

Rapporteur : Raymond ASTIER

Nombre de Voix Délibératives :

En exercice : 204

Présents :

- Titulaires : 110

- Suppléants : 17

Absents ayant donné pouvoir : 17

Absents : 60

Votants : 144

#### PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis  
AMBLARD Philippe  
ARCHIMBAUD Guy  
ASTIER Raymond  
BARDY André  
BARREIROS Nathalie  
BOILOT Dominique  
BONNET Stéphane  
BOUILLAND Frédéric  
BOURBON René  
BOUYGES Jacqueline  
BRECHET Alain  
BRETTE Laurent  
BRUN Bernard  
CHALLIER René  
CHASSANG Jean-Pierre  
CHAUNIER Sébastien  
CHAUVANET Christine  
CHAZALON Josiane  
CLERMONT Christian

CORRE Jean-Marie  
COSTON David  
COUDERT Bernard  
CREGUT François  
DESVIGNES Jean  
DOMAS Patrick  
DRUELLE Jean-Claude  
DURAND Raymond  
ESPEIL Michel  
FARGEIX Jeannine  
GANNE Claudine  
GOMEZ Jean-Marc  
GOURBEYRE Bernard  
GUITTARD Dominique  
JACOB Claude  
JOURMARD Martine  
LE MARREC Laurys  
LHERMET Florence  
LOUBINOX Isabelle  
MARCHAT Patrick  
MARCHAT Sébastien

MARTINANT Vincent  
NURIT Alain  
OLLE Alain  
PAPON Franck  
PELISSIER Didier  
PIAU Anthony  
PONTRUCHER Bruno  
RESTOUEIX Daniel  
RIGAL Jean-Pierre  
SADOURNY Jacqueline  
SARRE Jocelyne  
SARRON Patricia  
SATURNIN Michelle  
SAUVADET Marie-Hélène  
SAUVANT Jean-Pierre  
SERVAYRE Hélène  
TEZENAS Olivier  
TROQUET Bernadette  
VIAL Christophe  
VIALLEFONT Michel  
VIVIEN Pascal

**ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS)** : BAYARD Éric par Juan Patrick ; BRUN Claudine par ANTOINE Philippe ; FARY Jean-François par PELISSIER Philippe ; MEALLET Roger-Jean par MARTIN Jean-Noël ; PAGESSE Pierre par GOMES-LETELLIER Josiane ; RAVEL Pierre par BERNARD Maurice ; ROCHE Laurent par BARBET Guillaume ; ROCHETTE Christophe par TAUVERON Damien ; YEPES Sébastien par COSTES Denis.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR** : CHAUNIER Sébastien par LHERMET Florence ; FRAISSE Pierre Luc par ASTIER Raymond ; FRITEYRE Virginie par VIALLEFONT Michel ; LAGEIX Victor par PAPON Franck ; NICOLLET Michel par BOUILLAND Frédéric ; SAUVADET Michel par SAUVANT Jean-Pierre ; THALAUD François par JOURMARD Martine ; VEGA Richard par BRETTE Laurent ; VERLHAC Jean-Pierre par TROQUET Bernadette.

#### **LE PRESIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT**

Suite à la demande de Madame la Sous-Préfète d'Issoire en date du 03 mai 2024 relative à la délibération n°011/2024 en date du 07 mars 2024, il est nécessaire de procéder au retrait des clauses de cette délibération relative au poste d'ingénieur principal.

L'article 4 du décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux prévoit que « les fonctionnaires ayant le grade d'ingénieur principal exercent leurs fonctions dans les régions, les départements, les communes de plus de 2 000 habitants (...). Ils exercent également leurs fonctions dans les établissements publics locaux assimilés à une commune de plus de 2 000 habitants dans les conditions fixées par le décret du 22 septembre 2000 susvisé ».

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-063-200074029-20240627-022\_2024-DE

## Délibération n° 022/2024

### Intérêt commun

En l'absence de délibération d'assimilation à une commune de 2 000 habitants, le Syndicat ne peut procéder à la nomination d'un ingénieur principal. La partie relative au poste de technicien principal 1ère classe est maintenue à compter du 1er janvier 2024.

Il est donc proposé de modifier la délibération en retirant toute mention du poste d'ingénieur principal et de modifier le tableau des effectifs en ce sens. Celui-ci est donc arrêté ainsi :

Cadres d'emplois ou emplois : Agents titulaires	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<u>Filière Administrative</u>				
Rédacteur	B	1	1	Temps complet
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2	2	Temps complet
<u>Filière Technique</u>				
Ingénieur	A	1	1	Temps complet
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	Temps complet
Technicien territorial	B	1	1	Temps complet
Adjoint technique	C	1	1	Temps non complet
<b>TOTAL</b>		<b>7</b>	<b>7</b>	

Cadres d'emplois ou emplois : Agents non titulaires	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<u>Filière Administrative</u>				
Attaché (article 3-3.2, loi du 26/01/84)	A	0	0	Temps partiel sur autorisation
<u>Filière Technique</u>				
Ingénieur (article 3, alinéas 4 à 5 et 7 à 8 loi du 26/01/84)	A	1	1	Temps complet
Adjoint technique (article 3-2, loi du 26/01/84)	C	1	1	Temps complet
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

#### **LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

- De modifier la délibération n°011/2024 en date du 07 mars 2024 en retirant toute mention au poste d'ingénieur principal et de maintenir la création du poste de technicien principal 1ère classe ;
- De rétablir le tableau des effectifs sans poste d'ingénieur principal et de maintenir le poste de technicien principal 1ère classe à compter du 1er janvier 2024.

➤

**Votants :**

- Pour : 144
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président

Raymond A...

ZA de Pérache  
63114 COLDES

Tél 04 73 95 68 01

sme.region.issoire@orange.fr

**REÇU EN PREFECTURE**

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_0E-063-200074029-20240627-022\_2024-DE

## Délibération n° 023/2024 Intérêt commun

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin 2024 à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond Astier, Président du SME.

**OBJET : Rapports annuels du délégataire – Eau et assainissement non collectif**

**ANNEXE : Néant**

**Date de convocation :** 19 juin 2024

**Date d'affichage du compte-rendu :** 03 juillet 2024

**Secrétaire de séance :** Bernard BRUN

**Rapporteur :** Raymond ASTIER

**Nombre de Voix Délibératives :**

**En exercice : 204**

**Présents :**

- **Titulaires : 110**

- **Suppléants : 17**

**Absents ayant donné pouvoir : 17**

**Absents : 60**

**Votants : 144**

### **PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :**

ALRIC Jean-Louis  
AMBLARD Philippe  
ARCHIMBAUD Guy  
ASTIER Raymond  
BARDY André  
BARREIROS Nathalie  
BOILOT Dominique  
BONNET Stéphane  
BOUILLAND Frédéric  
BOURBON René  
BOUYGES Jacqueline  
BRECHET Alain  
BRETTE Laurent  
BRUN Bernard  
CHALLIER René  
CHASSANG Jean-Pierre  
CHAUNIER Sébastien  
CHAUVANET Christine  
CHAZALON Josiane  
CLERMONT Christian

CORRE Jean-Marie  
COSTON David  
COUDERT Bernard  
CREGUT François  
DESVIGNES Jean  
DOMAS Patrick  
DRUELLE Jean-Claude  
DURAND Raymond  
ESPEIL Michel  
FARGEIX Jeannine  
GANNE Claudine  
GOMEZ Jean-Marc  
GOURBEYRE Bernard  
GUITTARD Dominique  
JACOB Claude  
JOURMARD Martine  
LE MARREC Laurys  
LHERMET Florence  
LOUBINOUX Isabelle  
MARCHAT Patrick  
MARCHAT Sébastien

MARTINANT Vincent  
NURIT Alain  
OLLE Alain  
PAPON Franck  
PELISSIER Didier  
PIAU Anthony  
PONTRUCHER Bruno  
RESTOUEIX Daniel  
RIGAL Jean-Pierre  
SADOURNY Jacqueline  
SARRE Jocelyne  
SARRON Patricia  
SATURNIN Michelle  
SAUVADET Marie-Hélène  
SAUVANT Jean-Pierre  
SERVAYRE Héléne  
TEZENAS Olivier  
TROQUET Bernadette  
VIAL Christophe  
VIALLEFONT Michel  
VIVIEN Pascal

**ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :** BAYARD Éric par Juan Patrick ; BRUN Claudine par ANTOINE Philippe ; FARY Jean-François par PELISSIER Philippe ; MEALLET Roger-Jean par MARTIN Jean-Noël ; PAGESSE Pierre par GOMES-LETELLIER Josiane ; RAVEL Pierre par BERNARD Maurice ; ROCHE Laurent par BARBET Guillaume ; ROCHETTE Christophe par TAUVERON Damien ; YEPES Sébastien par COSTES Denis.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :** CHAUNIER Sébastien par LHERMET Florence ; FRAISSE Pierre Luc par ASTIER Raymond ; FRITEYRE Virginie par VIALLEFONT Michel ; LAGEIX Victor par PAPON Franck ; NICOLLET Michel par BOUILLAND Frédéric ; SAUVADET Michel par SAUVANT Jean-Pierre ; THALAUD François par JOURMARD Martine ; VEGA Richard par BRETTE Laurent ; VERLHAC Jean-Pierre par TROQUET Bernadette.

### **LE PRÉSIDENT DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT**

L'article L3131-5 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique précise que « le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concessionnaire et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, y compris dans le cas prévu à l'article L.1121-4, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public ».

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ajoute que « dès la communication du rapport mentionné à l'article L.31.31-5 du code la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ».

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-063-200074029-20240627-023\_2024-DE



## SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes  
de la Banlieue Sud Clermontoise

## Délibération n° 023/2024 Intérêt commun

Aussi, il est proposé de prendre acte de l'information donnée, au titre de l'année 2023, sur les rapports du délégataire de service public suivants retraçant les comptes et comportant une analyse de la qualité des services délégués :

- SUEZ – Eau - SME
- SUEZ – Eau - SME - Service ISSOIRE
- SUEZ – Eau - SME – Service de SAINT AMANT TALLENDE
- SUEZ – Assainissement Non Collectif

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

### **LE CONSEIL SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

- De prendre acte de la tenue des Rapports Annuels du Délégataire pour l'année 2023.

**Votants :**

- Pour : 144
- Contre : 0
- Abstentions : 0

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme :  
Le Président,  
Raymond ASTIER



REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2024

Application agréée E-legalite.com